

# Publifin : comment ils se sont octroyés un maximum

« Mon parti m'a dit : tu as droit à un mandat chez Tecteo et un à la CILE. Je n'ai pas eu le choix. » **Anne DELVAUX**

**PUBLIFIN**  
SCIRL

**150** euros, ce sera la norme partout pour les jetons de présence.

## AVANT DE LIRE

Hier, à quelques minutes du début de son assemblée générale prévue à 18h, Publifin, plus grosse intercommunale de Wallonie, a décidé de supprimer ses comités de secteur.

En cause, les révélations de Cédric Halin, échelon des finances d'Olne, petit actionnaire. En début de semaine, ce dernier a pointé les montants exorbi-

tants des rémunérations octroyées à 24 mandataires locaux liégeois siégeant dans ces comités, malgré, qui plus est, leurs absences. Parmi eux, Anne Delvaux, ex cdH. Nous l'avons contactée. Et ses propos sont éclairants. Nous avons aussi retracé la façon dont le conseil d'administration de Publifin a procédé pour augmenter ces rémunérations. ■

**Grosse pression sur le conseil d'administration de Publifin**, qui a décidé, hier, de supprimer ses comités de secteur. Des organes tout juste consultatifs composés de mandataires locaux liégeois très grassement payés. Voici comment ce Conseil a procédé pour arriver à ces montants exorbitants.

### 1. Martial DUMONT

Les montants – exorbitants – des rémunérations octroyées jusqu'hier aux 24 membres des 3 comités de secteurs de Publifin, plus grosse intercommunale wallonne (actionnaire, notamment, de L'avenir via sa filiale Nethys) ne cessent d'étonner (voir le tableau ci-contre). Comment est-on arrivé à pareils sommets ? Nos ex-

plains faites le compte : dans le cas d'une grosse intercommunale,

le barème maximum indexé des présidents est donc de 25 000 € x 1,6. Soit les quelque 41 000 € que perçoivent les présidents des simples comités de secteur Énergie et Télécoms de Publifin. À noter : pour le président du comité « secteur de Liège », les montants n'ont visiblement pas été indexés.

**3. Quid des rémunérations pour les membres des comités de secteur** Si l'on suit Publifin dans sa défense, les administrateurs des comités de secteurs devraient, eux aussi, être alignés sur les barèmes autorisés par le code wallon. Soit maximum 150 € de jeton de présence par séance, somme identique à celle d'un député provincial.

On s'aperçoit cependant que ces administrateurs ont gagné bien plus que ces 150 €. La rai-

sidents de simples comités de secteurs touchent la rémunération d'un président de conseil d'administration (CA) d'une grosse intercommunale.

Et, considérés comme des experts œuvrant au sein du CA d'une grosse intercommunale, les administrateurs de ces mêmes simples comités touchent le maximum autorisé par le code. Ceci alors qu'ils devraient, pour la plupart, recevoir un simple jeton de présence.

### 5. Est-ce illégitime ?

En interprétant de la sorte le code de démocratie locale, Publifin s'est-elle hors-la-loi ? C'est là qu'on sombre dans le surréalisme : l'intercommunale n'était pas... obligée de s'y plier vu un décret datant de juin 2015 voté par le PS, MR et cdH. Décret l'autorisant à déroger jusqu'en juillet 2017 aux règles édictées pour les autres intercommunales.

### 6. Quid de l'enquête de Furlan ?

Au final, Publifin a donc annoncé hier la suppression des comités. Quid, dès lors, de l'enquête promise mercredi par le ministre Paul Furlan (PS) ? Deux questions mériteraient de ne pas rester sans réponse : 1. Pourquoi Publifin – qui fonctionne avec de l'argent public – a-t-elle payé des présidents de simples comités comme s'ils étaient des présidents de grosses intercommunales ?

2. Pourquoi Publifin a-t-elle payé tous les membres de ces simples comités comme s'ils étaient des « experts » chargés de « fonctions spécifiques » et non de simples administrateurs ? ■

## Les mandataires présents au sein des comités de secteurs de Publifin et leurs rémunérations

Source : Cédric Halin, échelon des finances d'Olne

COMITÉ DE SECTEUR	Mandataire	Parti	Mandat	Rémunérations			
				Mandat	Président	Membre	
COMITÉ DE SECTEUR ÉNERGIE	EMONTS Claude	CC. Liège (PS)	6/7	111 997 €	189 €		
	AMIEVA ACEBO Raphaël	CC. Crisnée (cdH)	2/7	67 198 €	363 €		
	BOURLET Maxime	PC. Awans (MR)	1/7	67 198 €	516 €		
	DEJARDIN Valérie	CC. Limbourg (PS)	6/7	67 198 €	115 €		
	LECFER Alfred	CC. Lontzen (apparenté cdH)	5/7	67 198 €	139 €		
	MOTTARD Marie-Noëlle	CC. Waremmes (apparenté MR)	6/7	67 198 €	114 €		
	PIRMOLIN Vlandine	CC. Grâce-Hollogne (cdH)	7/7	67 198 €	98 €		
	STEIN André	CP. Liège (MR)	5/7	67 198 €	148 €		
	VANBRABANT Eric	E. Seraing (PS)	5/7	67 198 €	146 €		
	COMITÉ DE SOUS-SECTEUR LIÈGE-VILLE	BOUGNOUCH Mohammed	CC. Liège (PS)	7/7	62 272 €	94 €	
BONJEAN Jean-Paul		CC. Liège (PS)	6/7	52 272 €	89 €		
BOVY Sébastien		CC. Liège (MR)	5/7	52 272 €	103 €		
DELVAUX Anne		CC. Liège (cdH - fin 2014)	0/7	22 785 €*	22 785 €		
CUPIERIS Laurence		CC. Liège (cdH)	4/7	28 806 €	66 €		
GILJSEN Pierre		CC. Liège (MR)	7/7	52 272 €	76 €		
GOFFIN Jean-Pierre		CC. Liège (PS)	5/7	52 272 €	99 €		
MANIGLIA Giuseppe		CC. Liège (PS)	7/7	52 272 €	76 €		
COMITÉ DE SECTEUR TÉLÉCOM		MEGALI Catherine	PC. Fiemalle (PS)	6/8	111 997 €	209 €	
		DEFAYS Alain	CC. Sprimont (cdH)	4/8	67 198 €	204 €	
	DELAUX Luc	E. Sprimont (MR)	8/8	67 198 €	97 €		
	DREZE Fabrice	CC. Liège (MR)	7/8	67 198 €	107 €		
	KINET Béatrice	CC. Marchin (cdH)	5/8	53 414 €	117 €		
	LINOTTE Stéphanie	E. Fléron (apparenté MR)	5/8	67 198 €	134 €		
	MANZATO Serge	Bourgmestre Engis (PS)	2/8	67 198 €	517 €		
	SHABAN Fatima	CC. Liège (PS)	5/8	67 198 €	134 €		

\* Somme contractuelle par l'Indice (voir ci-contre).

**1. La mise au point Publifin** – notamment par la voix de Virginie Defrang Firket, sa vice-présidente MR – se défend, arguant que les 24 mandataires en question n'ont pas touché plus que ce que permet le Code de la démocratie locale. Pour rappel, un code mis en place en 2007 par la majorité... PS-cdH.

**2. La rémunération des présidents de comité de secteurs** Le code de la démocratie locale fixe à 25 000 € brut maximum par an la rémunération d'un président de conseil d'administration d'une grosse intercommunale. Dans le cas présent, les présidents des simples comités de secteur Énergie et Télécoms de Publifin ont touché 111 997 € bruts pour 32 mois ; cela représente 41 000 € bruts/an. À première vue, c'est donc plus que les 25 000 € autorisés.

« Mais attention, prévient Jean Faniel, directeur du Centre de recherche et d'information sociopolitiques (CRISP). Il faut prendre en compte l'index. Par rapport à la référence, qui est l'indice pivot de 1990, l'index est aujourd'hui de 1,6 ».

**4. En résumé** Publifin a poussé au maximum ce que lui permettait le Code de la démocratie locale. Ici, les 3 pré-

son ? Publifin s'est appuyé sur un article du code prévoyant que les rémunérations peuvent grimper s'ils sont considérés comme... des experts.

Voici cet extrait : « Le montant maximal annuel brut de la rétribution et des avantages en nature de l'administrateur chargé de fonctions spécifiques autres que la gestion journalière ne peut être supérieure à 60 % du montant de la rétribution et des avantages en nature que perçoit le président de la même personne morale ».

## Irritée, Publifin zigouille ses comités

Secouée par le dévoilement de cette affaire, Publifin met un garrot : les comités de secteur sont supprimés.

### • Dominique VELLANDE

Après une pression intense, réponse immédiate. Alors que l'assemblée générale de Publifin prévue hier soir risquait d'être houleuse, les patrons de l'intercommunale ont décidé de mettre un garrot sur ce qui devenait une hémorragie politique : les trois comités de secteurs qui rémunéraient grassement 24 mandataires locaux sont tout simplement supprimés. C'est le président de l'intercommunale,

André Gilles a coupé la tête des comités de secteur de Publifin. Fin de la récréation...

par ailleurs président du Collège provincial, André Gilles qui l'a confirmé en fin de journée. Agissant ainsi, Publifin met fin

à la polémique et anticipe d'ailleurs la fin annoncée de l'existence de ces fameux comités prévue en juin 2017.

On imagine mal que les 24 mandataires vont monter aux barricades car depuis mercredi, aucun n'a vraiment témoigné de l'utilité de ces fameux comités.

### Sages jetons de présence

On peut aussi y voir une réponse au débat houleux qui s'était déroulé la veille dans les travées du Parlement wallon, la majorité PS-cdH transigeant avec beaucoup de difficultés sur la réponse à donner à un dossier douloureusement contre-productif d'un point de vue électoral. Puisque ces rémunérations étaient considérées comme illégitimes, elles seraient dorénavant transformées en de sages jetons de présence, ratiboisés à 150 euros. L'expression de jeton

de présence prend d'ailleurs tout son sens face à d'anciennes rémunérations qui étaient allouées même si les mandataires de ces comités n'assistaient pas aux réunions.

Hier soir, un cocktail clôturait cette assemblée générale où certains ont dû rire sous cape et d'autres moins. Elio Di Rupo, qui n'en rate pas une, a envoyé un petit zakouski de Mons jusqu'à Liège. C'est ce qu'annonçait le Soir. Il propose que les mandataires PS qui ont reçu cet argent le versent à des associations caritatives. Pas la totalité, certes, mais ce qui excède le jeton de présence qui sert de norme à ce genre de réunions. A notre connaissance, cette aimable initiative n'a pas fait l'objet de commentaires lors de l'assemblée générale de Publifin... De là à qualifier cela de silence tacite... ■

## SES EXPLICATIONS

### Anne Delvaux : « Ce n'était pas éthique »

Épinglée, l'ex-députée européenne Anne Delvaux souligne que ce système de rémunérations est une pratique courante de la politique. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle l'a quittée.

#### ● Dominique VELLANDE

La notoriété est un avantage lorsqu'on se lance en politique. Le cdH ne s'était pas trompé lorsqu'il a sollicité Anne Delvaux, à l'époque où elle présentait le JT de la RTBF.

Cette notoriété devient un handicap lorsqu'on a quitté la politique depuis deux ans et que d'anciennes histoires refont surface.

En octobre 2014, Anne Delvaux a en effet claqué la porte avec pertes et fracas. Pertes de ces mandats et fracas dans des déclarations disant toute son amertume à l'égard de la politique.

#### Ma critique était globale

À l'époque, nous n'avons pas le souvenir qu'elle avait mentionné cette histoire de comités de secteurs chez Tecteo. « *Ma critique était plus globale : c'est tout le système qui doit être réformé* ».

Elle admet aujourd'hui que cette pratique de rémunéra-

tions sans prestations questionne l'éthique. « *À l'époque, j'avais mis de ma poche 15 000 euros pour ma campagne électorale* ».

Au passage, elle souhaite corriger une erreur : « *Je n'ai été convoquée qu'à deux réunions en un an et je n'ai touché que 1 300 euros bruts par mois pendant douze mois* ».

Soit l'équivalent de 16 080 euros et non 22 000 euros comme indiqué dans nos éditions d'hier. L'ancienne députée européenne admet en revanche qu'elle n'a jamais mis les pieds dans ces

réunions. « *Les deux dates correspondaient à des séances où j'étais au Parlement à Strasbourg*. »

Au passage, elle signale que pour la CILE (la Compagnie des Eaux liégeoise), elle a été plus assidue dans la mesure où les réunions coïncidaient mieux avec son agenda.

#### Tu as droit à deux mandats

Ceci dit, Anne Delvaux tient aussi à expliquer comment ces mandats lui ont été attri-

bués. « *Je venais d'arriver à Liège. Quand j'ai été élue, mon parti m'a dit : tu as droit à un mandat chez Tecteo et un à la CILE. Je n'ai pas eu le choix* ».

Elle avait même demandé un mandat plus en rapport avec ses compétences, dit-elle, mais apparemment, ce n'était pas le premier critère...

Anne Delvaux assure qu'elle ignorait les rémunérations correspondant à ces mandats. « *Mais je peux vous assurer que les anciens qui se battaient pour garder leurs mandats, ils savaient parfaitement combien ça rapportait* », rapporte Anne Delvaux.

Elle ne compte pas rembourser cet argent car on suppose que, le cas échéant, elle nous l'aurait annoncé. En revanche, elle explique sans détours que ce sont « *ceux qui se taisent aujourd'hui qui ont le plus à se reprocher* ». Anne Delvaux s'étonne d'ailleurs de la surprise affichée par certains. « *C'est grotesque car ces pratiques sont tout à fait courantes et existent encore aujourd'hui. Chaque parti dispose de mandats et les distribue à sa guise aux mandataires* ».